

Vœu soumis au vote de la CAPD par le SE-UNSA



Les membres de la Commission Administrative Paritaire Départementale siégeant ce vendredi 4 février 2011 pour l'examen de l'avancement des instituteurs pour l'année 2011, exigent que tous les enseignants soient traités équitablement.

Ils demandent une modification des règles d'avancement des Instituteurs afin qu'aucun collègue ne puisse être privé d'avancement du fait du trop faible nombre de promouvables et soumettent donc le vœu suivant au vote des membres de la CAPD :

« La CAPD réunie le 4 février 2011 demande que le ministère modifie les règles d'avancement d'échelon des instituteurs afin que celui-ci se fasse, au rythme le plus avantageux, c'est-à-dire au Choix pour tous. Ce mode d'avancement permettrait de régler le problème de blocage du déroulement de carrière pour les instituteurs trop peu nombreux dans leur échelon. ».